

TARIFS ANNUELS 2025

Trois cas de figure se présentent, en fonction de votre statut à l'entrée en formation :

STATUT 1 - tarif 960 €

Le Conseil Régional d'Île de France prend en charge l'intégralité du coût pédagogique de votre formation, si vous appartenez à l'une de ces catégories suivantes.

- les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant);
- les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation ;
- les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation ;
- les demandeurs d'emploi (catégories A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi ;
- les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences) ;
- les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active).

Ne sont pas éligibles à la subvention régionale :

- les agents publics (y compris en disponibilité) ;
- les salariés du secteur privé ;
- toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro ;
- les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation ;
- les apprentis ;
- les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger.

STATUT 2 - tarif en fonction de la prise en charge (CFA & OPCO)

Si vous n'entrez dans aucune des catégories ci-dessus, 2 modes de financements existent :

- La promotion professionnelle : votre employeur peut financer votre formation.
- La prise en charge par un organisme financeur du type CIF (TransitionPro, ANFH, CFA ...)

Attention : la prise en charge doit couvrir les 3 années sinon, prévoir un autre financement.

STATUT 3 – tarif 10 624 €

L'autofinancement : vous devez régler la totalité du coût pédagogique de la formation.

RECAPITULATIF DES FRAIS ANNUELS	STATUT 1	STATUT 2	STATUT 3
TOTAL A PAYER	960.00 €	EN FONCTION DE LA PRISE EN CHARGE	10 624.00 €

Prévoir pour la rentrée en 1^{ère} année :

3 tenues de stage ~ 55 € (commandées sur place)

A prévoir pour chaque année d'études :

Règlement de la CVEC 100€

Une assurance responsabilité civile est obligatoire.

Une assurance responsabilité professionnelle **vous couvrant durant les stages en milieu hospitalier.**



**La rentrée à l'IFSI de l'hôpital Foch est subordonnée au paiement de la scolarité dès l'inscription.
En cas de désistement les frais de scolarité restent acquis à l'IFSI.**